

Engrenage infernal

Etude. En 2016, la Belgique ratifiait la Convention d'Istanbul, un texte du Conseil de l'Europe qui vise à prévenir et lutter contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes. A l'occasion de sa campagne "Brisons l'engrenage infernal", Vie féminine s'est saisi de ce texte pour opérer un diagnostic en Belgique.

Police. La Convention d'Istanbul met le doigt sur le rôle de la police qui doit assurer une réponse immédiate, la prévention, la protection.... A entendre les témoignages des femmes, elle est chez nous encore loin d'assurer ces rôles comme elle le devrait, relève le mouvement d'éducation permanente.

Violences conjugales

- La police ne réagit pas adéquatement face aux victimes des coups de leur (ex-)compagnon.
- Une enquête montre que ces violences conjugales sont banalisées, minimisées, non reconnues.
- Les témoignages recueillis révèlent un problème structurel.

Les femmes qui déposent plainte se prennent souvent des claques

Les femmes qui déposent plainte pour violences conjugales se prennent souvent des claques au commissariat – au figuré, on rassure. Une enquête* publiée récemment par "Vie féminine", basée sur des témoignages recueillis dans toute la Wallonie et à Bruxelles, donne froid dans le dos.

Les réponses inadéquates de la police faites aux victimes d'un (ex-)compagnon violent qui souhaitent porter plainte, loin d'être isolées, révèlent un problème structurel, s'alarme "Vie féminine". Que ce soit à Schaerbeek, à Thuin, à Nivelles, à Liège, à Namur ou à Charleroi, les constats se répètent.

"A votre âge, Madame, ça ne sert à rien"

Premier problème recensé sur le terrain: le refus d'enregistrer la plainte. Un exemple? "Madame, ce n'est pas pour deux claques", a lâché un policier d'une zone de police namuroise à une dame qui se présentait au commissariat. Un autre? En février 2017, dans la même région, une octogénaire, qui avait été agressée par son ex-mari dans un supermarché s'est

fait remballer: "A votre âge, Madame, ça ne sert à rien de porter plainte." Le tableau n'est pas plus rose ailleurs en Wallonie. A Tournai, un fonctionnaire de police a haussé les épaules face à une femme qui témoignait: "Faut-il réellement porter plainte pour ça? Ce n'est pas si grave et ce n'est pas très utile..."

Il n'y a pourtant pas de "petites" violences faites aux femmes; elles fonctionnent dans un système qui peut s'emballer très vite et mener à un engrenage plus dangereux voire mortel, rappelait justement une récente campagne de "Vie féminine".

Ces répliques qui tombent de la bouche d'agents –

17%

**des femmes wallonnes
apprécient l'attitude
de la police**

Selon une étude menée en 2017 par les Jeunes femmes de "Vie féminine" sur le sexisme dans l'espace public.

mal formés – montrent une banalisation et une minimisation des violences faites aux femmes présentes dans la police comme dans le reste de la société. Mais, s’agissant de représentants de l’ordre chargés de veiller à la sécurité des citoyens et citoyennes, les conséquences concrètes sont graves. *“Quand des services répressifs ne jouent pas leur rôle, les femmes sont renvoyées à l’acceptation de ces violences et doivent y faire face seules : leur parole et leur vécu sont niés, déplore “Vie féminine”. Elles se voient refuser la reconnaissance à laquelle elles devraient avoir légitimement droit en tant que victimes d’une agression.”*

Plusieurs témoignages montrent que les policiers n’ont pas une compréhension suffisante de ce que sont les violences faites aux femmes, ni des formes multiples qu’elles peuvent prendre et des mécanismes qu’elles impliquent. Les violences conjugales sont souvent confondues avec des conflits de couples alors qu’elles sont d’une autre nature, impliquant un rapport de domination de l’auteur sur sa victime.

Circulez, il n’y a pas de viol...

Autre constat consternant : les violences sexuelles, quand elles ont lieu entre partenaires, ne sont pas considérées comme telles. *“Quand je suis allée voir l’inspecteur et que j’ai expliqué tout ce qu’il s’est passé le jour du viol, il a dit : ‘Ce n’est pas possible qu’il vous ait violée, vous êtes en couple’”, raconte une jeune femme. Le viol dans le cadre conjugal est pourtant condamné depuis 1989. La victime poursuit : “La seule chose qu’on m’a dite, c’est : ‘N’allez plus chez lui, éloignez-vous de lui et faites votre vie.’”*

En filigrane transparait un autre mécanisme : les femmes sont considérées comme responsables des situations de violence qui les enserrant. *“Arrêtez de provoquer votre mari !”, s’est entendu répondre une dame à qui on a refusé d’acter la plainte parce qu’elle n’avait pas de certificat médical prouvant les coups.*

Idem pour une jeune femme séquestrée et harcelée par son compagnon dans le Brabant wallon. Le policier a pris son témoignage mais n’a pas rédigé de plainte *“car ça fait 5 ans qu’elle est avec lui et qu’elle l’a voulu”.*

Plusieurs rouages coïncent

Certains agents de police ne connaissent pas les instruments qui ont formalisé le traitement adéquat des

victimes de violences conjugales (comme la circulaire “Tolérance zéro” des procureurs généraux qui date pourtant de 2006), pointe l’enquête.

Au-delà des responsabilités individuelles, les chefs de zone devraient pouvoir garantir une formation adéquate à leurs agents et se montrer ensuite intransigeants sur la façon dont ils exercent leur rôle d’accueil, d’accompagnement et de protection des victimes. Cela implique que les autorités politiques compétentes accordent les moyens à cette politique en libérant les budgets nécessaires. La police n’est qu’un des rouages qui coïncent.

Annick Hovine

→ *A retrouver sur engrenageinfernal.be

“Encore vous?”

Un policier au téléphone

A Charleroi, certains fonctionnaires de police refusent de se déplacer quand une femme appelle à plusieurs reprises pour violences conjugales.

“Un jour, je suis allée à la police pour prévenir que j’entendais ma voisine hurler. Elle se faisait frapper par son mari. La police m’a demandé si je voulais porter plainte pour tapage nocturne. J’étais sidérée.”

Un témoin

Dans le Brabant wallon.

“Une femme victime de viol devait exposer son cas dans le vestibule.”

Une travailleuse de Vie féminine

En Région bruxelloise.

Les policiers formés à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales

Thierry Dierick, le directeur de l'Académie nationale de police, est quelque peu étonné des conclusions de l'étude de Vie Féminine. Selon lui, aussi bien la formation de base des policiers que la formation continuée comprennent une partie importante réservée à l'assistance et à l'accueil des victimes, notamment de faits de violence conjugale ou intrafamiliale, et à la communication à leur endroit.

Deux cents heures

“La formation de base dure un an et sur ces douze mois de cours, 200 heures sont consacrées à cet aspect des choses”, explique-t-il. Le personnel opérationnel et celui qui, au sein des commissariats, assure l'accueil et la logistique font par ailleurs l'objet d'une formation continuée, indique encore Thierry Dierick.

Deux volets sont pris en compte, le volet légal, qui porte sur la nature de l'infraction commise, le respect des procédures, l'observance des circulaires mais aussi le volet psychosocial. *“Nous privilégions, dans nos modules de formation, l'écoute attentive des plaignantes et demandons instamment au personnel de ne pas minimiser les faits qui leur sont rapportés.”*

Selon M. Dierick, l'accent est aussi mis depuis plusieurs années sur une amélioration de la qualité d'intervention et d'écoute des victimes, notamment des victimes de violences intrafamiliales.

Cela dit, il reconnaît que cette qualité dépend des

hommes et des femmes qui travaillent sur le terrain. *“Comme dans toutes les professions, il y a des gens qui sont capables de davantage d'empathie que d'autres. Mais nous sommes soucieux, à tout moment, de rendre l'encadrement toujours plus efficace.”*

Pas de service spécialisé

Président du SLFP Police, Vincent Gilles insiste, lui aussi, sur le “focus” qui a été mis depuis plusieurs années, notamment sous l'impulsion de la ministre de l'Intérieur de l'époque Joëlle Milquet (CDH), sur la nécessité d'organiser un meilleur accueil des femmes victimes de violence. *“Mais, relève-t-il, les policiers qui ont reçu une formation en ce sens ne sont pas tous actifs dans les départements des commissariats chargés de l'accueil des plaignantes. Celles-ci sont encore souvent confrontées à du personnel administratif, dont tous les membres n'ont pas été formés, ou à des policiers plus âgés, qui n'ont pas été drillés pour les traiter adéquatement. Tout dépend alors du tempérament de l'agent.”*

M. Gilles reconnaît aussi que les commissariats ne sont pas tous équipés des locaux ad hoc pour une prise en charge optimale des victimes. Et qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas, pour elles, un service spécialisé et une procédure spécifique comme c'est le cas à l'occasion d'un viol.